

17/09/2019

## I. Affaires publiques

### A. Assemblée Nationale

[Question N° 22639 «Dégâts liés.à la punaise Halyomorpha Halys » - 10/09/2019](#)

Texte de la question

**Mme Typhanie Degois** alerte **M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation** sur l'urgence de la situation rencontrée par les maraîchers de Savoie en raison des dégâts causés par la punaise *Halyomorpha Halys*. Également appelée punaise diabolique, cette espèce invasive, polyphage, originaire d'Asie, a été découverte en Alsace en 2012, mais les pullulations majeures ont été relevées dans les habitations à l'automne 2018 sur l'ensemble du territoire national. Actuellement, 120 plantes hôtes sont connues tels que les pommiers, cerisiers, noisetiers, ou encore le maïs et le blé. Depuis juin 2019, cet insecte est relevé dans de très nombreuses plantations causant d'importants dégâts sur la production, et plus particulièrement en Savoie. Les piqûres d'alimentation et l'injection d'une salive riche en amylase provoquent des dépressions à la surface des fruits. Dans certains territoires de Savoie, les dégâts évalués sur les poires s'élèvent à plus de 50 % de fruits non commercialisables, et certaines parcelles sont atteintes dans leur intégralité. Dans les vergers, la situation est toute aussi inquiétante puisque la production est atteinte à plus de 25 %. Ces constatations ne sont pas nouvelles. Des signalements de l'espèce ont été effectués aux États-Unis dès 1996, et en 2013 les premiers dégâts ont été relevés en Italie. Il apparaît des retours d'expériences dans ces pays que le recours unique aux produits chimiques ne permet pas de résoudre le problème, même si leur utilisation a permis des résultats satisfaisants. Toutefois, certains produits utilisés à l'étranger sont autorisés au sein de l'Union européenne mais ne sont pas homologués en France ou autorisés avec des concentrations moindres. Dès lors, les professionnels du secteur sont contraints de s'orienter vers des alternatives coûteuses telles que la fermeture des parcelles à l'aide de filets de protection, ou d'expérimentations devant encore être homologuées tels que les dispositifs *Attract and kill* ou *Trap Crop*. Tandis que les professionnels du secteur ont été lourdement affectés par les récents aléas climatiques, cette invasion a causé des dégâts irrévocables sur la production annuelle contraignant les producteurs à trouver d'autres débouchés commerciaux avec des pertes importantes. À cet effet, elle lui demande quelles actions le Gouvernement entend mettre en place afin de soutenir et accompagner les producteurs affectés pour cette saison ainsi que pour les années futures, et éviter une propagation de l'espèce.

# Veille affaires publiques et médiatique CS3D - 2019 N° 26

## [Question N° 22320 « Obsolence de la réglementation sur les mammifères dits nuisibles » - 06/08/2019](#)

Texte de la question

M. **Belkhir Belhaddad** attire l'attention de **Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la réglementation** des espèces dites nuisibles. En effet, cette réglementation semble tantôt inapplicable, tantôt inadaptée. L'absence de critères concrets pour évaluer, en toute objectivité, la dangerosité et les dégâts occasionnés par ces espèces dont la liste exhaustive fait défaut, ne permet pas une gestion efficace par les pouvoirs publics. Ainsi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage d'adopter afin d'aménager la réglementation des espèces nuisibles pour répondre à ces préoccupations.

## [Question n°22209 « La classification des animaux nuisibles » 06/08/2019](#)

Texte de la question

M. **Brahim Hammouche** interroge Mme **la ministre de la transition écologique et solidaire** au sujet de la classification des animaux nuisibles effectuée par les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). Des associations de protection de la nature, par le biais du groupement d'étude des mammifères de Lorraine, émettent des réserves quant aux principes de parité et de dialogue qui ont prévalu lors de l'écriture de la réglementation sur le classement des animaux nuisibles. Elles considèrent en effet que le document qui en est issu est obsolète sur certains aspects et revendiquent un fonctionnement plus équitable des CDCFS qui les rendraient ainsi plus pertinentes et respectueuses de la biodiversité. En effet, le classement en animal susceptible d'occasionner des dégâts n'a réglé aucun des problèmes posés par ces animaux au cours de sept années de mise en pratique. Les services de l'État, chargés d'assurer le respect d'équité entre les parties subissant des dégâts et celles promouvant la coexistence avec des espèces animales sauvages semblent avoir échoué à faire respecter un fonctionnement fondé sur des connaissances scientifiques et une évaluation rigoureuse de la significativité des dégâts pour les mammifères invasifs de catégories 1 et 2. Enfin, les associations en question fustigent le fait que les méthodes alternatives aux destructions d'animaux sauvages occasionnant des dégâts ne sont pas prises en compte dans l'application de la réglementation qui apparaît là aussi obsolète sur ce point. Aussi, il lui demande si une évaluation des pratiques d'application de cette réglementation peut être envisagée dans les mois à venir afin de voir si des améliorations peuvent y être apportées.

## [Question n°21932 « Classement du frelon asiatique en espèce nuisible » 30/07/2019](#)

Texte de la question

M. **Daniel Fasquelle** attire l'attention de **Mme la ministre des solidarités et de la santé** sur les risques que représente l'invasion du frelon asiatique pour la santé humaine. Le frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*) s'est introduit en Dordogne en 2004. Bien que son introduction soit d'origine

## Veille affaires publiques et médiatique CS3D - 2019 N° 26

accidentelle, la propagation de l'insecte sur la quasi-totalité du territoire relève de l'inaction de l'État et de l'inefficacité de sa politique de lutte contre l'espèce invasive qui menace régulièrement la santé humaine. Cette espèce exotique envahissante s'attaque, en premier lieu, aux abeilles domestiques mais s'avère également particulièrement agressive contre tout individu s'approchant trop près du nid. À l'issue de nombreuses questions écrites au Gouvernement, les différents ministres en charge de l'agriculture et de l'environnement se sont contentés de minimiser les dégâts du frelon asiatique sur la santé humaine en le plaçant à l'égal du frelon européen, et même, à l'égal de la guêpe. Au cours de la dernière année, pourtant, le frelon asiatique a été à l'origine de quatre décès, trois en Normandie et un dans les Hauts-de-France. La lutte contre le frelon asiatique est devenue un enjeu pour la santé humaine bien avant la constatation des premiers décès. En 2018, dans le seul département de la Manche, 313 attaques ont été recensées par la FDGDON. Actuellement, la lutte contre cet insecte est encadrée par deux réglementations parallèles, l'une relevant des espèces exotiques envahissantes, l'autre relevant des dangers sanitaires pour l'abeille. Aucune mesure nationale n'est entreprise dans le cadre des espèces nuisibles à la santé humaine relevant en partie de son ministère. L'article L. 1338-1 du code de la santé publique permet de classer les animaux nuisibles à la santé humaine. Cette classification impose de définir des mesures pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération. Il souhaite savoir si son ministère entend coordonner ses efforts pour lutter également contre le frelon asiatique en le classant parmi les espèces nuisibles à la santé humaine ou entend rester inactif sur ce sujet.

### B. Sénat

#### [Question n°11940 « Lutte contre la prolifération du frelon asiatique »](#)

Texte de la question

**M. Patrick Chaize** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation** sur la prolifération du frelon asiatique sur le territoire national et le danger qu'il représente, au regard de l'actuelle stratégie collective de lutte contre cette espèce.

Depuis l'introduction accidentelle du frelon asiatique en France en 2004, des textes législatifs et réglementaires ont été adoptés, afin de lutter contre sa prolifération dont l'enjeu est triple. Cette espèce constitue en effet un prédateur pour les abeilles, un danger pour la population par l'agressivité dont elle peut faire preuve, et une menace pour la biodiversité dans son ensemble.

Le frelon asiatique a été classé au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique sur tout le territoire, par un arrêté du 26 décembre 2012 qui dispose de l'élaboration et du possible déploiement d'une stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte. La charge des mesures de mise en œuvre a été attribuée aux apiculteurs, à travers les organismes à vocation sanitaire (OVS) désignés par le préfet du département.

# Veille affaires publiques et médiatique CS3D - 2019 N° 26

Cependant, comme évoqué dans la note de service du ministère de l'agriculture publiée le 10 mai 2013, la filière apicole ne peut être seule à lutter, une stratégie nationale d'ampleur impliquant tous les acteurs étant nécessaire.

Or, on fait aujourd'hui l'alarmant constat de l'absence de stratégie collective efficace de prévention, de surveillance et de lutte contre ce frelon. Le Gouvernement subventionne les actions de recherche visant à valider des méthodes de lutte sur le plan de leur efficacité et de leur innocuité sur l'environnement, mais aucune mesure n'est imposée.

D'autre part, la recherche n'ayant pas encore permis de confectionner des pièges sélectifs pour lutter contre ce frelon, la limitation de leur prolifération passe par la destruction des nids à certaines périodes de l'année, dont le coût financier à charge des OVS est lourd même si des collectivités les accompagnent financièrement.

Le manque d'action face à l'urgence qui se profile est véritablement à déplorer, au vu de la constante augmentation de la population de frelons asiatiques sur le territoire. Le Gouvernement ne reconnaît pas le caractère dangereux de la prolifération de cette espèce pour l'homme, qui n'est pas réglementée au titre des espèces nuisibles pour la santé humaine au niveau du ministère de la santé et des solidarités, alors que le caractère agressif bien particulier du frelon asiatique semble acter sa distinction avec d'autres espèces comme le frelon européen ou la guêpe.

Si le ministère de l'agriculture sous la législature précédente se disait favorable à l'inscription du frelon asiatique au classement au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de première catégorie, le Gouvernement actuel n'a nullement agi en ce sens, quand bien même cela permettrait de prendre des mesures à valeur obligatoire pour lutter efficacement contre la prolifération de cette espèce.

Dans ce contexte, il lui demande si le Gouvernement entend approfondir sa stratégie de lutte nationale contre la prolifération du frelon asiatique, en favorisant la recherche qui permettrait de définir des méthodes efficaces applicables à l'ensemble du territoire français.

## II. Médias

### A. Nuisibles

#### [Comment Lille lutte contre la présence des rats en ville - 10/09/2018](#)

Comme chaque année la ville de Lille et sa périphérie lance une campagne de dératisation des égouts, des lieux et, espaces et bâtiments publics. Cette année tout particulièrement dû à la sécheresse suite aux vagues de chaleur les rats et souris sortent des égouts et mangent les déchets. Les rongeurs sont donc importants à l'éco-système, mais en nombre raisonnable. En effet comme un dératiser a pu le remarquer le nombre de souris à explosé surtout dans certains quartiers.

# Veille affaires publiques et médiatique CS3D - 2019 N° 26

## [Un bureau de poste fermé pour cause de... puces – Aisne Nouvelle - 10/09/19](#)

Mardi matin les habitants de Guînes, dans le Pas-de-Calais, les habitants ont découvert que le bureau de poste de la ville était fermée dû a la présence de puces.

## [Sud Seine-et-Marne. Une infestation de punaises relance le débat sur l'utilisation des pesticides – Actu.fr - 11/09/19](#)

Le 19 août les habitants de la commune de Salins, ont été envahis de millions d'insectes sur des milliers d'hectares et même dans les habitations. Une invasion massive qui à crée la panique chez les habitants.

Suite a la venu d'un expert le 26 aout, ce dernier identifiera les insectes comme des punaises de céréales. Un nuisible très invasif, mais qui ne pique pas l'être humain. Leur présence serait imputable au réchauffement climatique et aux épisodes de canicule.

## [Dératisation, désinsectisation. Bayer annonce des innovations majeures – Batiment entretien - 11/09/19](#)

Le leader mondial du marché des insecticides Bayer, lancera une nouvelle molécule présente dans son nouveau rodenticide à base de Cholécalférol (vitamine D3). Une solution innovante qui ne présente aucune toxicité secondaire et ne laisse pas de résidus dans le foie des rongeurs. Ainsi à l'automne 2020 Digitrap une solution de piègeage connecté pour la faune sauvage (ragondin notamment) sera mise sur le marché, évitant des déplacements inutiles pour relever les pièges.

## [UZÈS Le règlement de compte était un bruit volontaire pour éloigner les nuisibles – Objectif Gard - 13/09/19](#)

Dans la soirée du 13 septembre la ville d'Uzès a été surprise par plusieurs coups de feu qui ont retenti. Certains qu'il s'agissait d'une fusillade, arrivée sur place les gendarmes après enquête, ont eu la surprise d'apprendre que les autorités locales utilisaient cette méthode afin de faire fuir les nombreux nuisibles.

## [Romorantin : la chasse aux frelons asiatique est en cours – La nouvelle république - 13/09/19](#)

Dans la région de Romorantin, dans le Loir-et-Cher, les pompiers interviennent régulièrement pour la destruction d'un nid de frelons asiatique. Mais cette année est une année atypique d'après ces derniers. La saison de chasse des frelons est retardée d'un mois notamment dû au dérèglement climatique. Une intervention délicate qui demande du matériel et un équipement spécifique. Cette intervention peut-être prise en charge par la commune.

## [Des nichoirs pour lutter contre les nuisibles – Midi Libre - 16/09/2019](#)

Des nichoirs pour mésange sont installées dans les espaces verts de la ville de Mèze, dans le cadre de sa politique de lutte écologique contre les nuisibles et tout particulièrement la chenille processionnaire. Ces nichoirs sont une solution respectueuse de l'environnement permettant de lutter efficacement contre ces nuisibles, ainsi que d'autres tels que les moustiques.

## B. CS3D et métiers CS3D

### [Les Français face aux nuisibles – Promojardin.com – 16/09/19](#)

Reprise du communiqué de presse n°1

# Veille affaires publiques et médiatique CS3D - 2019 N° 26

## [Du changement à la tête d'ISS – Service-propreté.fr – 11/09/19](#)

Le groupe ISS a annoncé le 4 septembre la nomination de Richard Dujardin en tant que président d'ISS France. Il succède ainsi à Antoine Namand, en place depuis 2013. Ingénieur ICAM, Richard Dujardin a intégré le groupe Veolia en 1992 où il a notamment occupé des postes de direction générale à l'International, notamment au Royaume-Uni, Irlande et Benelux. En 2013, il a rejoint le comité exécutif de Transdev, groupe de transports urbains et de mobilité, en tant que DG international. En juillet 2016, il est devenu DG de Transdev France (34 000 collaborateurs, 2,8 Md€ de chiffre d'affaires).

## C. Audio-visuel

### [Le problème des punaises de lit soulevé par Sidonie Bonnec, émission « RTL MATIN » - RTL 16/09/2019](#)

Sidonie Bonnec souligne la rapidité de prolifération des punaises ainsi que la difficulté de s'en débarrasser.

### [Le problème des punaises de lit à paris, émission « L'HEURE DES PROS » - CNEWS - 11/09/2019](#)

Invités à débattre sur le thème des punaises de lits à paris et sur les dispositions prises contre ce fléau ; Gérard Leclerc ; Gérard Carreyrou ; Najwa El Haïté, adjointe à la mairie d'Evry ; Philippe Bilger ; Jean-Louis Burgat ; Airy Routier, fustigent Anne Hidalgo sur le fait de ne pas agir.

### [Les punaises de lit envahissent un immeuble, émission « Journal de 8h00 » - France Bleu Isere – 11/09/19](#)

Les locataires d'un immeuble réclament la prise en charge et l'intervention d'un désinsectiseur, dû à une infestation de punaises.